



## Droit des enfants sur parent

-----  
Par nath600

Bonjour,

enfant d'une fraterie de 6 enfants  
mon frere a pris le droit de s'occuper de notre mère  
aujourd'hui elle est dans les difficultés financières  
je souhaiterai connaitre mes droit par rapport à lui, par rapport à notre mère  
que puis je faire pour protéger notre mère et moi en même temps sachant que je suis caution de son appartement?

Merci beaucoup pour votre aide.

Nathalie.

-----  
Par kang74

Bonour

Si votre mère n'est plus en capacité de gérer ses intérêts il faut demander une mesure de protection telle une tutelle .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous avez le droit d'obtenir une pension alimentaire si vous ne pouvez subvenir à vos besoins ou à celle de votre famille et si elle en a les moyens.

Pour le reste, si votre mère est saine d'esprit, c'est à elle de décider qui s'occupe de ses affaires. Vous n'avez aucun autre droit que ceux qu'elle vous accordera.

Si son discernement est altéré, il faut envisager une mesure de protection :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155[url]

Si le juge l'estime nécessaire, il pourra alors désigner une personne pour assister votre mère ou gérer ses affaires.

Si la caution est activée, vous pourrez réclamer le remboursement des sommes versées à votre mère.

Les enfants majeurs n'ont pas plus de "droits sur" leurs parents que la réciproque.

-----  
Par nath600

merci beaucoup pour vos réponses  
mon frère peut donc faire ce qu'il veut avec le compte de ma mère, nous n'avons donc aucun droit.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

C'est votre mère qui a des droits. Si elle décide de laisser quelqu'un "faire n'importe quoi" avec son argent, c'est son problème, elle est adulte.

Et dans le cas où un problème de santé altère son jugement et l'empêche de prendre des décisions lucides, ses droits doivent être protégés par une mesure adéquate.

Si elle a toutes ses facultés, vous pouvez tenter de lui expliquer pourquoi selon vous votre frère est indigne de sa confiance. Sinon, il faut voir si vous pouvez vous désengager de la caution...

-----  
Par yapasdequoi

sachant que je suis caution de son appartement?

Bonjour,

Vous avez signé un cautionnement à durée fixe ou sans durée précise ?